

## Chine : renforcement de la politique de l'enfant unique

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

**Date :** 11 janvier 2013



Loin d'assouplir sa politique de l'enfant unique comme on l'annonce ici ou là, la Chine [prend](#) plutôt des mesures pour la verrouiller. Le comité permanent de la municipalité de Shenzhen a adopté un règlement, entré en vigueur au début de ce mois, qui vise à traquer les contrevenants qui tentent de contourner la loi en faisant naître leurs enfants « surnuméraires » en dehors de la Chine continentale.

Le règlement – premier de son type au niveau local – institue une amende pour les couples qui organiseraient l'accouchement d'un enfant n'entrant pas dans le cadre de la politique de l'enfant unique. Le couple sera alors solidairement redevable d'un montant équivalent à six fois le revenu disponible par tête dans la ville de Shenzhen au cours de l'année précédant la

naissance.

L'amende est présentée comme un « paiement pour le maintien social ».

Elle équivaldrait aujourd'hui à 26.415 euros.

Une autre amende vient frapper les couples qui ont leur premier enfant sans avoir officiellement enregistré leur mariage dans les 60 jours de sa naissance, équivalente à deux fois le revenu moyen annuel disponible par tête ) Shenzhen.

**• *Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***